



Réunion 15 Novembre 2018 à Varennes-Vauzelles

Procès-verbal N° 12

Présidence : M. Alain BUCHETON

Présents: MM. TREPKA Nicolas – ARCHAMBAULT Anthony

1 – FOOT A 11.

1.1 Demandes.

U18 Brassage D1 – Match N° 50640.1 – Rcncs 1 / E. La Charité 1 du 17 novembre.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour jouer cette rencontre le mercredi 21 novembre à 15h00.

Demande validée.

U18 Brassage D1 – Match N° 50637.1 – Clamecy 1 / Snid 1 du 17 novembre.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour jouer cette rencontre le 1^{er} décembre à 13h00.

Demande validée.

U18 Brassage D2 – Match N° 50665.1 – Rcncs 2 / Snid 2 du 17 novembre.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour inverser cette rencontre au mercredi 21 novembre à 15h00, Stade Louis Masson à Imphy.

Demande validée.

U15 Brassage D1 – Match N° 50696.1 – Snid 1 / Coulanges 1 du 17 novembre.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour jouer cette rencontre le 24 novembre à 13h00.

Demande validée.

U15 Brassage D2 – Match N° 50723.1 – E-La Charité 1 / Rcncs 1 du 17 novembre.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour jouer cette rencontre le 24 novembre.

Demande validée.

U15 Brassage D2 – Match N° 50724.1 – Snid 2 / E. Guérigny Urzy 1 du 17 novembre.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour jouer cette rencontre le 24 novembre à 15h.

Demande validée.

2 – FOOT A 8.

2.1 Demandes.

U13 Brassage D1 – Match N° 50745.1 – Snid 1 / Coulanges 1 du 17 novembre.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour jouer cette rencontre le 1^{er} décembre à 14h.

Demande validée.

U13 Brassage D1 – Match N° 50748.1 – Afgp 58 1 / Rcncs 1 du 17 novembre.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour jouer cette rencontre le 1^{er} décembre.

Demande validée.

U13 Brassage D1 – Match N° 50746.1 – Cosne 1 / SLA 09 1 du 17 novembre.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour jouer cette rencontre le 1^{er} décembre.

Demande validée.

U13 Brassage D2 – Match N° 50774.1 – Cosne 2 / La Machine 1 du 17 novembre.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour jouer cette rencontre le 1^{er} décembre.

Demande validée.

U13 Brassage D2 – Match N° 50773.1 – Clamecy 1 / La Charité 1 du 17 novembre.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour jouer cette rencontre le 15 décembre.

Demande invalidée.

- La commission rappelle que le 15 décembre est déjà une date de jeu (brassage B7).

2.2 Forfait déclaré.

Coupe Futsal U13 du samedi 10 novembre.

- Forfait déclaré de l'équipe du FC Chaulgnes, **amende 30€.**

3 – INFO CLUBS.

MATCHS U13 – U15 – U18 du 17 novembre 2018

Une manifestation d'ampleur est prévue le samedi 17 novembre contre le prix des carburants.

Compte tenu de ce contexte et des risques de blocage sur les routes, la commission invite les clubs **dont les matchs U13 – U15 – U18 ont lieu le samedi**, à envisager, **avec l'accord du club concerné**, de décaler les rencontres au dimanche 18 novembre.

En tout état de cause, nous remercions les clubs visiteurs devant se déplacer de bien vouloir prendre toutes les dispositions nécessaires et surtout de prévoir un temps de trajet supérieur aux prévisions classiques pour arriver à un horaire confortable pour préparer le match.

Nous invitons les officiels à faire preuve de souplesse et de compréhension si une équipe visiteuse venait à arriver en retard sur l'horaire prévu. Nous remercions également par avance le club recevant de sa flexibilité si le coup d'envoi devait être retardé.

Dans le cas d'un horaire de match décalé (et/ou de date), utiliser une **feuille de match papier (ci-jointe) et l'adresser dans les 48 heures suivant la rencontre au District (aucune sanction financière ne sera appliquée).**

Plateaux Football d'Animation :

ANNULATION DES PLATEAUX U7 U9 U11 ainsi que du rassemblement féminin prévu à St Parize Chatel.

3.1 Championnats LBFC Inter-secteurs U15 et U18.

Selon la prise de décision de la commission sportive de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté (voir PV LBFC du 6 novembre dernier), la Nièvre ne présentera qu'un seul accédant aux championnats « Inter-secteurs » dans les catégories U15 et U18.

A noter : Le nombre d'accédants par District est déterminé au prorata du nombre total d'équipes engagées par catégorie.

Le Président.

